



**Coalition Nigérienne des Associations,
Syndicats et ONG de Campagne EPT au Niger**

ASO EPT Niger

BP : 22 37 Rue KK11-Koira Kano Niamey Arrêté
N°00844/MISPD/ACR/DGAPJ/DLP du 4 décembre 2017

Contacts: 20 370566/96 89 27 38/96962662

Email: asoepniger@gmail.com

Site web: <http://asoepniger.com/>

Synthèse des études sur les avancées vers l'ODD4, le financement de l'éducation, l'intégration du genre et l'éducation inclusive en lien avec la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE).

ASO-EPT -AOUT 2025

Réalisé par :

Mamadou Ousseini, Enseignant-chercheur à l'Ecole Normale Supérieure de Niamey
Doctorat en Sciences de l'éducation, spécialité « évaluation des programmes de développement éducatif »

Table des matières

Introduction	4
Méthodologie de la synthèse	5
Objectifs du document	5
Résultats de l'analyse compilatrice.....	6
I. Principaux indicateurs du suivi de l'ODD4 au Niger	6
1.1. Indicateurs relatifs à l'enseignement préscolaire et primaire.....	6
1.1.1. Taux de scolarisation au préscolaire et primaire :	6
1.1.2. Taux d'admission au primaire de 2019 à 2023.....	7
1.1.3. Taux d'achèvement du primaire de 2019 à 2023	7
1.1.4. Qualité de l'éducation basée sur les indicateurs PASEC.....	7
1.2. Indicateurs relatifs à l'enseignement secondaire de 2020 à 2023.....	7
1.2.1. Taux de scolarisation brut au premier et au 2nd cycles du secondaire.....	8
1.2.2. Taux d'admission au premier et au 2nd cycles du secondaire	8
1.2.3. Taux d'achèvement au premier et au 2nd cycles du secondaire.....	9
1.2.4. Taux de réussite aux examens au premier et au 2nd cycles du secondaire	9
1.2.5. Compétences en mathématiques au premier et au 2 nd cycles du secondaire.....	9
1.2.6. Compétences en français au premier et au 2nd cycles du secondaire.....	9
1.2.7. Taux de transition primaire et 1er cycle secondaire	9
1.2.8. Taux de transition du 1er cycle et 2nd cycle secondaire	9
1.3. Analyse du suivi de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle au Niger....	10
1.3.1. Taux de réussite aux tests de fin de campagne d'alphabétisation	10
1.3.2. Budgets alloués et taux d'exécution pour l'alphabétisation.....	11
1.4. Ressources et infrastructures dans les établissements scolaires.....	12
1.4.1. Infrastructures et équipements	12
1.4.2. Ressources humaines/Qualifications des enseignants.....	13
II. Analyse de l'évolution des dépenses publiques consacrées à l'éducation au Niger	15
2.1. Evolution des dépenses publiques consacrées à l'éducation au Niger sur la période 2018-2022.....	15
2.2. Analyse de l'évolution des dépenses du Ministère de l'Education Nationale (MEN)	16
2.2.1. Ressources allouées au fonctionnement du MEN	16
2.2.2. Dépenses d'investissement du MEN.....	17
2.3. Analyse de l'évolution des dépenses du Ministère des enseignements professionnels et techniques (MET/FP).....	17
2.3.1. Dépenses courantes au MET/FP	18
2.3.2. Dépenses d'investissement au MET/FP	18
2.4. Analyse de l'évolution des dépenses du Ministère de la jeunesse et des sports (MJS)	19
2.4.1. Dépenses courantes au MJS	19
2.4.2. Dépenses d'investissement au MJS.....	19
2.5. Analyse de l'évolution des dépenses du Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat (MC/TA).....	20
2.5.1. Dépenses courantes au MC/TA	20
2.5.2. Dépenses d'investissement au MC/TA.....	20

2.6. Analyse de l'évolution des dépenses du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR/I)	21
2.6.1. Dépenses courantes au MESR.....	21
2.6.2. Dépenses d'investissement au MESR	21
III. Analyse des rapports parallèles de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE) relative à la mise en œuvre du droit à l'éducation au Niger.....	23
3.1. Analyse du cadre juridique et institutionnel et obligations internationales	23
3.2. Engagements régionaux et sous-régionaux	23
3.3. Législation nationale en matière de droit à l'éducation.....	23
3.4. Situation des infrastructures au préscolaire	24
3.5. Situation des infrastructures au primaire.....	25
3.6. Evolution d Taux Brut de Scolarisation (TBS) au primaire.....	26
3.7. Evolution du Taux Net d'Admission (TNA) au primaire	27
3.8. Situation des types d'école et des infrastructures au secondaire	28
3.8.1. Évolution des écoles secondaires et des salles de classe utilisées	28
3.8.2. Indicateurs clés de l'éducation au secondaire.....	29
3.9. La situation de l'inclusion des groupes marginalisés.....	30
3.9.1. Répartition des enfants handicapés	31
3.10. Qualité de l'éducation au Niger	32
3.11. Égalité et Non-Discrimination dans le contexte du Niger.....	34
Conclusion	36

Introduction

L'éducation est un droit fondamental et un levier essentiel du développement humain, social et économique. Depuis la Déclaration universelle des droits de l'Homme (article 26) et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, l'accès à une éducation gratuite, équitable et de qualité est reconnu internationalement comme un impératif moral et juridique. L'éducation permet non seulement le plein épanouissement de la personnalité humaine, mais aussi favorise la tolérance, la paix, la réduction de la pauvreté et la promotion de l'égalité des sexes.

Le mouvement mondial « Éducation pour Tous » (EPT), initié en 1990 à Jomtien en Thaïlande, a constitué un tournant décisif dans la promotion de l'éducation. Il a rassemblé la communauté internationale autour de l'objectif d'offrir une éducation de base de qualité à tous, particulièrement aux filles et aux populations marginalisées. Ce mouvement a été renforcé et affiné lors du Forum mondial de Dakar (2000) et, plus récemment, avec l'adoption de la Déclaration d'Incheon (2015), qui intègre l'EPT dans l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD). La Déclaration d'Incheon fixe des ambitions renouvelées, telles que l'accès universel à l'éducation primaire et secondaire gratuite, et l'élargissement des formations techniques et professionnelles pour préparer les jeunes et les adultes au monde du travail.

Dans ce cadre, l'ODD 4 souligne l'impératif d'investir massivement dans l'éducation. L'UNESCO recommande ainsi de multiplier par six les financements de l'éducation afin d'assurer une couverture universelle et une qualité adéquate d'ici 2030. Cette recommandation est particulièrement importante pour les pays à faible revenu comme le Niger, qui s'est engagé à atteindre les cibles de l'ODD 4 à travers son Programme Sectoriel de l'Éducation et de la Formation (PSEF 2014-2024). Les évaluations nationales et internationales récentes témoignent de progrès significatifs, notamment en matière d'accès, qualité et gouvernance éducative.

Cependant, malgré ces avancées, le Niger fait face à des défis majeurs liés au financement durable et suffisant de son système éducatif. Cette étude vise à analyser les stratégies actuelles de financement de l'éducation au Niger, en s'appuyant notamment sur les recommandations du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) et les exigences de l'Agenda 2030. L'objectif est d'évaluer dans quelle mesure les ressources mobilisées sont adaptées pour assurer la réalisation de l'ODD 4.

Au-delà des engagements nationaux, le Niger s'est également conformé aux conventions et traités internationaux relatifs aux droits des enfants, inscrits dans sa Constitution de la 7ème République. Le pays a pris des mesures concrètes pour garantir le droit à l'éducation, notamment en faveur des groupes vulnérables tels que les filles, les enfants en situation de handicap conformément à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. Les rapports gouvernementaux ont été réalisés sur l'éducation de ces couches vulnérables et complétés par des contributions critiques des organisations de la société civile, apportant une lecture plus nuancée des progrès réalisés.

En somme, garantir une éducation de qualité au Niger nécessite un engagement renforcé en matière de financement, de gouvernance et de mise en œuvre, sous-tendu par une coopération étroite entre les acteurs publics et la société civile. Ce présent document vise à éclairer ces dimensions afin d'appuyer des politiques éducatives plus adaptées et ambitieuses pour le Niger.

Méthodologie de la synthèse

Ce travail s'appuie sur une synthèse de différentes études portant sur le suivi des avancées liées à l'Objectif de Développement Durable 4 (ODD 4) au Niger, ainsi que sur l'examen des cadres institutionnels et juridiques encadrant le droit à l'éducation. Cette démarche vise à évaluer dans quelle mesure le Niger respecte ses engagements nationaux et internationaux, tout en mettant en lumière les efforts entrepris pour garantir l'accessibilité, la qualité, l'égalité et la non-discrimination dans le secteur éducatif. Elle intègre également l'évolution des dépenses publiques consacrées à l'éducation entre 2018 et 2022. La méthode repose essentiellement sur l'analyse secondaire de données quantitatives déjà existantes, collectées et traitées par des institutions, ministères, organismes publics, chercheurs et partenaires au développement. Ce choix méthodologique se justifie par la disponibilité de données fiables, produites selon des standards méthodologiques rigoureux, et permet d'assurer une évaluation efficace, neutre et économiquement raisonnable.

Les sources utilisées dans le cadre de cette analyse secondaire comprennent notamment :

- Le rapport d'évaluation recensant les progrès du Niger sur les cibles de l'ODD4, concernant notamment l'accès à une éducation inclusive et équitable,
- Le rapport de l'analyse de l'évolution des dépenses publiques consacrées à l'éducation au Niger sur la période 2018-2022, réalisé par ASO EPT en 2024
- Le document rassemblant les rapports complémentaires relatifs à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE) relative à la mise en œuvre du droit à l'éducation au Niger.

Cette méthodologie permet une lecture diversifiée et transversale des documents, combinant des perspectives critiques, statistiques, juridiques et institutionnelles. Elle garantit des résultats solides, à même d'orienter l'élaboration de politiques éducatives mieux fondées, plus inclusives et conformes aux standards internationaux.

Objectifs du document

Cette compilation vise à fournir une vision globale et intégrée des avancées et défis liés à la réalisation de l'Objectif de Développement Durable 4, l'évolution des dépenses publiques consacrées à l'éducation et la mise en œuvre du droit à l'éducation au Niger.

. Elle a pour finalité de :

- Rendre disponible et accessible au public les données sur les thématiques concernées
- Faciliter aux acteurs le suivi des tendances évolutives des indicateurs clés du secteur de l'éducation sur la période récente,

Résultats de l'analyse compilatrice

I. Principaux indicateurs du suivi de l'ODD4 au Niger

1.1. Indicateurs relatifs à l'enseignement préscolaire et primaire

Les principaux indicateurs du suivi de l'ODD4 au Niger, avec les données observées les plus récentes (2023) et les cibles prévues pour 2024.

Tableau1. Indicateurs relatifs à l'enseignement préscolaire et primaire

Indicateurs	2023	Cibles 2024 (PSEF / Estimations)	Commentaires
Taux brut de scolarisation préscolaire	11,20%	ND	Légère baisse malgré la réforme par rapport aux années antérieures
Parité scolarisation préscolaire (Filles/Garçons)	0,98	ND	Parité proche de 1, légère inversion en faveur des garçons
Taux brut de scolarisation primaire	68,50%	ND	Important et stable, mais inégalité persistante entre filles (64,3%) et garçons (72,9%)
Parité scolarisation primaire	0,88	ND	Parité stable mais inférieure à 1 ; désavantage filles
Taux d'admission primaire	88,80%	ND	Progression globale importante mais l'écart persistant entre garçons (94,5%) et filles (83,3%)
Parité admission primaire	0,88	ND	Parité en légère baisse, accès encore inégal
Taux d'achèvement primaire	68,50%	90%	Amélioration observée
Taux d'achèvement garçons	72,90%	85,10%	Progrès importants, proches de la cible
Taux d'achèvement filles	64,30%	83,50%	Résultats importants mais reste inférieur aux garçons
% élèves CP maîtrisant lecture	50,40%	80%	Progrès importants malgré l'objectif ambitieux
% élèves CP maîtrisant maths	65,50%	80%	Des progrès observés pour atteindre les cibles du PSEF
% élèves CM2 maîtrisant lecture	25%	50%	Résultats faibles ; progression est nécessaire pour atteindre les estimations du PSEF
% élèves CM2 maîtrisant maths	22%	60%	Résultats très faibles, loin des estimations PSEF

Source : Rapport d'évaluation des progrès du Niger sur les cibles de l'ODD4, l'accès à une éducation inclusive et équitable, le financement durable de l'éducation, l'intégration du genre et l'éducation en situation d'urgence, ASO-EPT 2023

Ce tableau synthèse des indicateurs clés de l'ODD4 au Niger présente plusieurs points importants en matière d'accès, d'égalité et de qualité de l'éducation et des cibles du PSEF-2024.

1.1.1. Taux de scolarisation au préscolaire et primaire :

Le taux brut de scolarisation préscolaire a connu une légère baisse, passant de 12% en 2020 à 11,2% en 2023. Par ailleurs, la parité de genre a évolué : elle favorisait les filles entre 2020 et 2022, mais en 2023, elle est légèrement en faveur des garçons. Cette diminution survient malgré

la mise en œuvre de la réforme « une école, un jardin d'enfant », qui vise à faciliter l'accès à l'éducation préscolaire.

Au primaire, le taux de scolarisation brut tourne autour de 68% de 2021 à 2023, mais demeure nettement plus élevé chez les garçons (environ 72-73%) que chez les filles (64%), traduisant une inégalité persistante entre les sexes.

1.1.2. Taux d'admission au primaire de 2019 à 2023

Le taux d'admission au primaire a globalement augmenté, passant de 82,4% en 2019 à 88,8% en 2023 pour l'ensemble, avec une admission plus élevée chez les garçons (94,5%) que chez les filles (83,3%) en 2023. L'indice de parité tourne autour de 0,88, indiquant une amélioration mais toujours un accès légèrement inférieur pour les filles.

1.1.3. Taux d'achèvement du primaire de 2019 à 2023

Le taux d'achèvement au primaire a varié entre 54% et 68,5%, connaissant des baisses significatives en 2020 et 2022 avant de se redresser. En général, les garçons affichent un taux d'achèvement plus élevé que les filles, avec respectivement 72,9% et 64,3% en 2023, même si en 2022, l'indice de la parité de 1,34 montrait un taux d'achèvement plus favorable aux filles. Le Plan Sectoriel pour l'Éducation et la Formation (PSEF) 2024 cherche à porter ces taux à environ 85% pour les garçons et 83,5% pour les filles, des objectifs très proches des prévisions fixées par le PSEF 2024.

1.1.4. Qualité de l'éducation basée sur les indicateurs PASEC

Entre 2014 et 2019, des avancées significatives ont été réalisées en lecture et en mathématiques au niveau du cours préparatoire (CP), avec notamment une progression de la maîtrise minimale en lecture qui est passée de 9,8% à 44,4%. Une légère diminution a été constatée en 2022, mais les projections pour 2024 ambitionnent d'atteindre un taux de maîtrise de 80% en lecture et en mathématiques au CP.

En revanche, les résultats au cours moyen 2e année (CM2) sont moins encourageants, avec seulement 25% des élèves atteignant le seuil minimal en lecture et 22% en mathématiques en 2022, malgré des objectifs ambitieux fixés pour 2024, qui prévoient 50% en lecture et 60% en mathématiques.

Les données actuelles montrent une progression modérée vers les objectifs de l'ODD4 au Niger mais soulignent aussi des inégalités persistantes et des défis majeurs, notamment en matière d'accès équitable et de qualité d'apprentissage. Les ambitions affichées pour 2024 sont élevées et nécessiteront des efforts ciblés et soutenus pour assurer une éducation inclusive, équitable et de qualité, conforme aux engagements internationaux et aux besoins du pays.

1.2. Indicateurs relatifs à l'enseignement secondaire de 2020 à 2023

Le tableau comparatif et synthétique ci-après décrit la situation de l'enseignement secondaire au Niger en lien avec la réalisation de l'Objectif de Développement Durable 4 (ODD4). Il s'appuie sur les cibles fixées dans le Plan Sectoriel pour l'Éducation et la Formation (PSEF) 2024, permettant ainsi d'évaluer les progrès attendus vers l'accès universel à une éducation de qualité et inclusive dans le secondaire.

Tableau2. Indicateurs relatifs à l'enseignement secondaire

Indicateur	1er Cycle (2023)	2nd Cycle (2023)	Cible PSEF/ODD4 Approximative	Commentaire

Taux de scolarisation brut	28,8% (Garçons 30%, Filles 27,6%)	8,8% (Garçons 10,6%, Filles 7%)	Non disponible	Baisse de la scolarisation globale, équilibre filles/garçons au 1er cycle.
Taux d'admission	35,8% (Garçons 38,1%, Filles 33,7%)	6% (Garçons 7,2%, Filles 4,9%)	Non disponible	L'admission au 2nd cycle est très faible
Taux d'achèvement	28,8% pour l'ensemble	8,8% pour l'ensemble	Cible 34% pour le 1er cycle Cible 4,80% pour le 2 nd cycle	Cible presque atteinte au 1er cycle ; efforts à poursuivre. Cible presque doublée au 2 nd cycle. En dépit de tous ces efforts, le taux reste faible au 2 nd cycle du secondaire
Taux de réussite (examen)	BEPC 2023 : 57,5% (Garçons 60,7%, Filles 54,2%)	BAC 2023 : 23,6% (Garçons 24,3%, Filles 22,6%)	BEPC non indiqué; BAC vise 72% (PSEF 2024)	Taux moyen au BEPC en 2023, mais taux général encore faible au BAC, très en dessous de la cible
Compétences en mathématiques	Seuil atteint par 8,9% au 1er cycle	Seuil atteint par 4,1% au 2 nd cycle	Cible non disponible	Très faibles compétences en maths.
Compétences en français	25,2% seuil atteint au 1er cycle	48,9% seuil atteint au 2 nd cycle	Cible non disponible	Très faibles compétences en français
Taux de transition (primaire → 1er sec.)	52,40%	—	50%	Transition meilleure globalement et légèrement instable. Dépasse la cible.
Taux de transition (1er → 2nd sec.)	23,9% (2023)	—	40%	Taux de transition faible, inquiétant pour l'ODD4.

Source : Rapport d'évaluation des progrès du Niger sur les cibles de l'ODD4, l'accès à une éducation inclusive et équitable, le financement durable de l'éducation, l'intégration du genre et l'éducation en situation d'urgence, ASO-EPT 2023

1.2.1. Taux de scolarisation brut au premier et au 2nd cycles du secondaire

Le taux brut de scolarisation au premier cycle en 2023 est de 28,8%, avec un léger avantage pour les garçons (30%) par rapport aux filles (27,6%). Au second cycle, ce taux chute fortement à 8,8%, avec un écart plus marqué entre garçons (10,6%) et filles (7%). Une légère baisse générale de la scolarisation est observée, mais on note un meilleur équilibre entre les sexes au premier cycle. Cependant, les taux restent encore très bas, surtout au second cycle, ce qui souligne un besoin urgent de renforcer l'accès et la rétention dans le système éducatif secondaire.

1.2.2. Taux d'admission au premier et au 2nd cycles du secondaire

Le taux d'admission au premier cycle est de 35,8%, reflétant une stabilité avec une légère hausse, les garçons atteignant 38,1% contre 33,7% pour les filles. En revanche, au second cycle, le taux d'admission est très faible (6%) pour l'ensemble des élèves. Les garçons affichent un TA de 7,2% contre 4,9% pour les filles. Cette situation révèle une double difficulté : un accès limité au second cycle et une inégalité persistante défavorable aux filles, ce qui constitue un frein important à la progression vers une éducation secondaire inclusive et équitable.

1.2.3. Taux d'achèvement au premier et au 2nd cycles du secondaire

Le taux d'achèvement au premier cycle est en baisse, atteignant environ 28,8%, tandis qu'au second cycle il est bas et fluctuant autour de 8,8%. Une amélioration vers environ 34% au premier cycle est attendue selon les objectifs du PSEF, mais les résultats actuels restent inquiétants. La baisse actuelle suggère des problématiques de rétention et d'abandon scolaire. Le 2nd cycle du secondaire affiche un taux d'achèvement largement supérieur à la cible du PSEF (4, 8%). Des efforts soutenus sont encore nécessaires pour renforcer l'achèvement des cycles secondaires.

1.2.4. Taux de réussite aux examens au premier et au 2nd cycles du secondaire

En 2023, le taux de réussite au BEPC est de 57,5%, avec une performance légèrement meilleure chez les garçons (60,7%) que chez les filles (54,2%). Le taux de réussite au BAC est faible (23,6%), 24,3% pour les garçons et 22,6% pour les filles, bien en dessous de la cible PSEF 2024 de 72% pour l'ensemble des élèves. Le BEPC montre une forte progression, mais les résultats au BAC restent très insuffisants, indiquant qu'un grand nombre d'élèves ne parvient pas à valider le second cycle secondaire, ce qui affecte la qualité et la finalité de l'enseignement secondaire.

1.2.5. Compétences en mathématiques au premier et au 2nd cycles du secondaire

Les compétences en mathématiques sont très faibles, avec seulement 8,9% des élèves atteignant le seuil minimal au premier cycle et, encore moins, au second cycle (4,1%). Cette faible maîtrise des mathématiques représente un défi majeur pour la formation des compétences scientifiques et technologiques attendues, nécessitant un renforcement urgent des pédagogies et des ressources dans ce domaine.

1.2.6. Compétences en français au premier et au 2nd cycles du secondaire

Les compétences en français sont nettement supérieures à celles en mathématiques, avec 25,2% des élèves atteignant le seuil au premier cycle et 48,9% au second cycle. Cette situation montre qu'en français, les acquis sont plus solides, mais restent encore loin des objectifs d'une maîtrise suffisante pour assurer une éducation de qualité.

1.2.7. Taux de transition primaire et 1er cycle secondaire

Le taux de transition du primaire vers le premier cycle secondaire est de 52,4%, légèrement supérieur à la cible PSEF de 50%. Cela suggère qu'une part importante d'élèves ne parvient pas à franchir cette étape initiale cruciale du secondaire, limitant leur parcours scolaire.

1.2.8. Taux de transition du 1er cycle et 2nd cycle secondaire

Le taux de transition entre le premier et le second cycle est très faible. Il est de 23,9% en 2023 et sensiblement inférieur à l'estimation du PSEF (40%). Cette faible performance marque une rupture nette dans la continuité scolaire et constitue un obstacle majeur à l'atteinte de l'ODD4, qui vise une éducation secondaire inclusive, complète et de qualité.

Les indicateurs révèlent un système éducatif secondaire confronté à des défis considérables, avec des taux de scolarisation, d'admission, de transition et de réussite globalement faibles,

surtout au second cycle. Les progrès restent insuffisants pour atteindre les cibles du PSEF et de l'ODD4 à court terme. Une attention particulière doit être portée à l'accès des filles, à l'amélioration des taux d'achèvement et de réussite, ainsi qu'au renforcement des compétences fondamentales, notamment en mathématiques, pour construire un système éducatif plus équitable et performant.

1.3. Analyse du suivi de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle au Niger

L'évolution du suivi des progrès de l'ODD4 concernant l'alphabétisation et l'éducation non formelle (AENF) au Niger sur la période 2019-2023, incluant les indicateurs clés tels que le taux de réussite et le budget se présente comme suit :

1.3.1. Taux de réussite aux tests de fin de campagne d'alphabétisation

Ce tableau présente l'analyse du Taux de réussite aux tests de fin de campagne d'alphabétisation par sexe sur la période 2019-2023, avec une estimation pour 2024 (PSEF)

Tableau3. Taux de réussite aux tests de fin de campagne d'alphabétisation

Année	Hommes (%)	Femmes (%)	Ensemble (%)	Parité (F/H)
2019	67,8	62,2	63,7	0,91
2020	65,5	53,3	56,8	0,81
2021	69,1	50,6	55,0	0,72
2022	ND	57,7	59,0	ND
2023	ND	ND	ND	ND
Estimation 2024	ND	100	80	ND

Source : Rapport d'évaluation des progrès du Niger sur les cibles de l'ODD4, l'accès à une éducation inclusive et équitable, le financement durable de l'éducation, l'intégration du genre et l'éducation en situation d'urgence, ASO-EPT 2023

Le taux de réussite global à l'alphabétisation a connu une baisse entre 2019 et 2021 (63,7% en 2019 à 55% en 2021), suivi d'une légère remontée à 59% en 2022. Pour 2023, les données ne sont pas disponibles, mais l'estimation PSEF 2024 table sur une progression significative de 80%. Pour y atteindre, des efforts notables restent à poursuivre.

Les hommes affichent un taux relativement stable autour de 65-69% entre 2019 et 2021 tandis que les femmes ont enregistré une baisse importante, passant de 62,2% en 2019 à 50,6% en 2021, avec une remontée à 57,7% en 2022. La parité, mesurée par le ratio femmes/hommes, s'est détériorée en passant de 0,91 en 2019 et 0,72 en 2021, accentuant l'écart entre les deux sexes.

Il est établi que la cible du PSEF/ODD4 est d'atteindre un taux de réussite global de 80% et une alphabétisation féminine de 100% d'ici 2024. Actuellement, ces objectifs paraissent éloignés, surtout pour les femmes. La baisse préoccupante du taux d'alphabétisation chez les femmes souligne un besoin urgent d'interventions ciblées pour promouvoir l'alphabétisation féminine

et réduire les inégalités. Cela nécessite des politiques inclusives renforcées, une meilleure accessibilité aux programmes et la lutte contre les barrières socio-culturelles.

1.3.2. Budgets alloués et taux d'exécution pour l'alphabétisation

Ce tableau présente la prévision budgétaire, la consommation et le taux d'exécution pour les années 2019 à 2022

Tableau4. Budgets alloués et taux d'exécution pour l'alphabétisation

Année	Prévision budgétaire (F CFA)	Consommation budgétaire (F CFA)	Taux d'exécution (%)
2019	10 004 699 419	8 485 685 785	85
2020	3 999 039 750	3 614 639 383	90
2021	5 070 448 167	966 074 652	19
2022	8 106 989 546	1 173 468 793	14

Source : Rapport d'évaluation des progrès du Niger sur les cibles de l'ODD4, l'accès à une éducation inclusive et équitable, le financement durable de l'éducation, l'intégration du genre et l'éducation en situation d'urgence, ASO-EPT 2023

En 2019, la prévision budgétaire est très élevée (environ 10 milliards FCFA) et la consommation est importante également (8,49 milliards), avec un taux d'exécution de 85%. Cela montre une bonne capacité à mobiliser et dépenser presque la totalité des ressources prévues, ce qui est positif pour une bonne gestion du budget.

En 2020, la prévision diminue fortement par rapport à 2019 (moins de 4 milliards FCFA), mais le taux d'exécution augmente à 90%. La consommation budgétaire est bien alignée avec la prévision, montrant encore plus d'efficacité dans l'exécution du budget malgré la baisse des ressources prévues.

En 2021, la prévision augmente légèrement (5 milliards FCFA) par rapport à 2020, mais la consommation chute drastiquement à moins d'un milliard FCFA, soit un taux d'exécution très faible de 19%. Cette forte baisse du taux d'exécution est alarmante et peut refléter des problèmes importants comme un retard dans la mise en œuvre des projets, des obstacles administratifs, ou un manque d'absorption des ressources.

En 2022, la prévision budgétaire remonte à environ 8,1 milliards FCFA, mais la consommation reste faible (1,17 milliard FCFA), avec un taux d'exécution encore plus bas à 14%, aggravant la tendance observée en 2021. Cela suggère un blocage persistant dans la capacité à dépenser les fonds alloués, qui peut impacter négativement les programmes ou politiques en cours.

Dans l'ensemble, on observe une baisse significative de l'exécution budgétaire en 2021 et 2022. Les deux dernières années montrent une forte divergence entre les budgets prévus et les montants réellement dépensés. Cette situation peut indiquer :

- des difficultés dans la mise en œuvre des projets prévus,
- des retards liés à des contraintes administratives, logistiques ou politiques,
- une mauvaise planification ou estimation des budgets,
- une prudence accrue dans l'engagement des dépenses en raison de facteurs externes (crises économiques, pandémie, changements politiques, etc.).

Le faible taux d'exécution budgétaire peut entraîner un ralentissement des activités financées

par ces budgets (investissements, actions sociales, infrastructures, etc.) et une perte d'efficacité des politiques publiques. Il serait utile de comprendre précisément les causes de cette sous-exécution, renforcer la coordination entre les différents acteurs impliqués, améliorer la planification et le suivi des projets, et éventuellement ajuster les prévisions budgétaires pour mieux correspondre à la capacité réelle d'exécution.

1.4. Ressources et infrastructures dans les établissements scolaires

1.4.1. Infrastructures et équipements

Les ressources et infrastructures dans les établissements scolaires pour les années 2022 et 2023 selon les types d'établissements : le primaire, le Collège d'Enseignement Général (CEG), le Lycée et le Complexe d'Enseignement Secondaire (CES).

Le tableau ci-dessous présente l'état des ressources et infrastructures essentielles dans les établissements scolaires du Niger pour les années 2022 et 2023, en différenciant les niveaux primaire, CEG (Collèges d'Enseignement Général), lycée et CES (Complexe d'Enseignement Secondaire).

Tableau5. Infrastructures et équipements dans les établissements scolaires

Ressources /Infrastructures	Primaire 2022	CEG 2022	Lycée 2022	CES 2022	Primaire 2023	CEG 2023	Lycée 2023	CES 2023
Eau potable (%)	26,1	45,3	76,0	86,0	28,4	42,7	75,0	87,6
Electricité (%)	6,6	15,0	72,0	72,2	7,6	14,6	66,7	72,1
Clôture (%)	27,1	20,2	64,0	71,8	28,8	16,6	66,7	72,3
Latrines (%)	41,3	55,0	96,0	96,5	41,9	50,3	95,8	95,1
Dispositifs lavage de mains (%)	57,3	38,2	60,0	65,9	48,7	26,9	33,3	55,7
Ordinateurs (%)	2,5	9,9	44,0	57,0	3,0	7,9	70,8	60,8
Internet (%)	0,3	1,0	12,0	12,3	0,4	1,0	4,2	11,7

Source : Rapport d'évaluation des progrès du Niger sur les cibles de l'ODD4, l'accès à une éducation inclusive et équitable, le financement durable de l'éducation, l'intégration du genre et l'éducation en situation d'urgence, ASO-EPT 2023

L'accès à l'eau potable reste très faible dans le primaire (26,1% en 2022, 28,4% en 2023), s'améliore dans les CEG (45,3% puis 42,7%, soit une légère baisse), et devient élevé dans les lycées (76,0% puis 75,0%) et CES (86,0% puis 87,6%). Ainsi, l'écart reste fort entre le primaire/secondaire et le supérieur. On observe cependant une progression dans les CES, qui culminent à près de 88% en 2023.

L'électrification est extrêmement très faible au primaire (6,6% en 2022, 7,6% en 2023) et faible dans les CEG (15,0% puis 14,6%). En revanche, elle atteint des niveaux beaucoup plus élevés dans les lycées (72,0% puis baisse à 66,7%) et demeure stable dans les CES (72,2% puis 72,1%).

Un déficit sécuritaire transparaît clairement dans les établissements au Niger. En effet, seules 27,1 à 28,8% des écoles primaires disposent d'une clôture. Cette proportion est en baisse dans les CEG (16,6 à 20,2%). Les lycées et CES disposent majoritairement de clôtures (autour de 64-72%), mais on note une légère amélioration de la sécurisation des CES d'une année à l'autre. Concernant les latrines, la situation reste préoccupante au primaire (41,3 à 41,9%) et plus favorable dans les CEG (55,0% puis 50,3%). Pour les lycées et CES, la quasi-totalité possède des latrines (autour de 96%), ces taux restent stables entre 2022 et 2023. Pour les dispositifs de lavage des mains, un recul est observé entre 2022 et 2023 dans presque tous les niveaux. Au primaire, le taux passe de 57,3% à 48,7%. Ce repli est encore plus net dans les CEG (38,2% à 26,9%) et dans les CES (65,9% à 55,7%). Les lycées affichent également une baisse de moitié (60,0% à 33,3%). Cela met en relief de graves écarts en matière d'hygiène. Le taux d'équipement informatique reste très faible au primaire (2,5% puis 3,0%) et modeste dans les CEG (9,9% puis 7,9%). En revanche, les lycées affichent un bond spectaculaire de 44,0% à 70,8% et les CES présentent également des taux élevés (57,0% à 60,8%). Ces données indiquent un effort ciblé en faveur du 2nd cycle du secondaire mais une exclusion persistante du primaire.

L'accès à Internet reste quasi-nul dans le primaire (0,3% à 0,4%) et marginal dans les CEG (1% constant). Seuls les lycées et CES disposent d'un accès limité (12,0% puis chute à 4,2% pour les lycées et 12,3% à 11,7% pour les CES). On note même un recul net dans les lycées en 2023.

En conclusion, ces chiffres révèlent une profonde inégalité d'accès aux infrastructures de base entre le primaire et le 2nd cycle du secondaire. Les écoles primaires souffrent d'énormes déficits en eau potable, électricité, sécurité (clôtures), sanitaires, hygiène, équipements TIC et connexions Internet, accentuant la vulnérabilité et les risques pour les enfants. Le secondaire bénéficie d'investissements plus marqués, surtout dans les CES et lycées, mais des fragilités subsistent (ex : recul des dispositifs de lavage des mains et de l'accès à Internet dans certains établissements). Ces disparités reflètent les enjeux majeurs que le Niger doit relever pour garantir un environnement éducatif digne, sûr et moderne à tous les échelons du système scolaire notamment dans les zones rurales qui sont les plus démunies.

1.4.2. Ressources humaines/Qualifications des enseignants

Les données en % de qualification des enseignants de 2020 à 2023, selon les niveaux d'enseignement : Pré-primaire, Primaire, Premier cycle secondaire et Second cycle secondaire se présentent comme suit :

Tableau6. Qualifications des enseignants

Niveau	2020	2021	2022	2023
Pré-primaire	61%	61%	61%	60%
Primaire	72,1%	—	—	77,9%
Premier cycle secondaire	—	71%	72%	72%
Second cycle secondaire	—	50,7%	52,9%	50,8%

Source : Rapport d'évaluation des progrès du Niger sur les cibles de l'ODD4, l'accès à une éducation inclusive et équitable, le financement durable de l'éducation, l'intégration du genre et l'éducation en situation d'urgence, ASO-EPT 2023

Au pré-primaire, le taux de qualification est stable autour de 60-61% sur les quatre années, avec un léger recul à 60% en 2023. Cela peut suggérer un niveau de qualification assez constant mais faible. Ce secteur pourrait nécessiter des mesures pour améliorer la formation et la qualification

des enseignants, car un taux autour de 60% indique que, près de 40% des enseignants ne répondent pas aux critères de qualification.

Au primaire, les données sont manquantes pour 2021 et 2022, mais on note une progression notable entre 2020 (72,1%) et 2023 (77,9%). Cette amélioration de presque 6 points montre un effort probable dans la formation ou le recrutement d'enseignants plus qualifiés au primaire, ce qui est un point important pour la qualité de l'éducation de base.

Au premier cycle secondaire, les taux de qualification se maintiennent relativement stables autour de 71-72% de 2021 à 2023. Ce niveau de qualification indique une certaine stabilité, mais aussi une potentielle progression. Un peu moins de 30% des enseignants ne sont pas qualifiés, ce qui peut affecter la qualité de l'enseignement à ce niveau.

Au second cycle secondaire, le taux est plus faible comparé aux autres niveaux, autour de 50-53% sur 2021 à 2023, avec un pic à 52,9% en 2022 et retour à 50,8% en 2023. Cela révèle un niveau de qualification relativement bas chez les enseignants du second cycle secondaire, où la demande en compétences spécialisées et en qualité d'enseignement est probablement plus élevée. Cette situation nécessite une attention particulière.

Globalement, la qualification des enseignants est plus élevée au primaire et au premier cycle secondaire qu'au pré-primaire et au second cycle secondaire. Le primaire est la catégorie où l'on observe la meilleure progression en qualification, ce qui est encourageant pour les fondements de l'éducation. Le pré-primaire et surtout le second cycle secondaire montrent des taux de qualification plus faibles, ce qui peut impacter négativement la qualité éducative aux niveaux les plus sensibles (préscolaire pour le développement initial, et lycée pour la préparation à l'enseignement supérieur ou au marché du travail). Une analyse complémentaire sur les causes du faible taux de qualification dans certains niveaux (ex. pénurie d'enseignants spécialisés, conditions de travail, politiques de recrutement) pourrait aider à orienter les mesures correctives. Cette situation invite à un suivi régulier des qualifications pour mieux piloter la politique éducative et assurer une amélioration continue de la qualité de l'enseignement.

II. Analyse de l'évolution des dépenses publiques consacrées à l'éducation au Niger

2.1. Evolution des dépenses publiques consacrées à l'éducation au Niger sur la période 2018-2022

Le tableau ci-dessous présente une analyse synthétique et approfondie des données budgétaires globales du Niger sur la période 2018-2022, intégrant l'évolution du budget général de l'État, les ressources propres, les programmes spécifiques dédiés à l'éducation, ainsi que l'évolution des ressources allouées au secteur de l'éducation.

Tableau 7. Evolution des dépenses publiques consacrées à l'éducation au Niger sur la période 2018-2022

Année	Budget Général de l'État (milliards FCFA)	Ressources Propres (milliards)	Projets et Programmes (milliards)	FCSE (Fonds Commun Sectoriel Éducation) (milliards)	Programmes hors Loi des Finances (milliards)	Budget Éducation (milliards)	Part Éducation dans Budget Général (%)
2018	2 003,8	230,4	27,0	10,2	23,3	267,5	15,4
2019	2 299,4	234,7	32,2	13,8	18,0	280,7	15,2
2020	2 539,8	251,8	26,0	14,8	19,6	292,6	14,1
2021	2 921,1	277,9	25,0	29,9	17,6	332,8	13,1
2022	3 155,7	312,1	42,1	22,1	43,2	376,4	13,8

Source : Rapport d'analyse de l'évolution des dépenses publiques consacrées à l'éducation au Niger sur la période 2018-2022, ASO-EPT 2025

Le budget général a connu une augmentation constante, passant de 2 003,8 milliards FCFA en 2018 à 3 155,7 milliards en 2022, soit une hausse de 1 151,9 milliards FCFA (+57,4%). Cette progression traduit une volonté politique claire d'accroître les dépenses publiques pour accompagner l'inflation et la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques.

Les ressources propres en termes d'impôts, de taxes, etc. ont évolué positivement, de 230,4 milliards en 2018 à 312,1 milliards en 2022 (+81,7 milliards), ce qui témoigne d'une meilleure capacité de mobilisation fiscale du Niger. Cette progression est cruciale pour réduire la dépendance à l'aide extérieure et favoriser un financement plus autonome du budget. Les dépenses consacrées aux projets et programmes sont variables, oscillant entre 25 et 42,1 milliards, avec un pic en 2022. Ces variations reflètent des priorités fluctuantes et éventuellement des ressources disponibles ou contraintes spécifiques sectorielles.

Le fonds commun pour le secteur de l'éducation (FCSE) ou fonds multi-partenarial spécifiquement dédié à l'éducation, a plus que doublé sur la période, passant de 10,2 milliards en 2018 à 22,1 milliards en 2022. Cette hausse témoigne de l'importance accordée à l'éducation par l'État et ses partenaires. Le FCSE joue un rôle clé dans le financement sectoriel, mobilisant des appuis extérieurs coordonnés. Ces programmes représentent des dépenses en dehors du cadre budgétaire initial. Leur budget a connu une croissance importante, passant de 23,3 milliards à 43,2 milliards, ce qui peut révéler une plus grande flexibilité budgétaire ou des dépenses imprévues/exceptionnelles hors financement classique.

Le budget alloué à l'éducation a augmenté de manière régulière, passant de 267,5 milliards en 2018 à 376,4 milliards en 2022 (+108,9 milliards, soit +40,7%). Ce renforcement budgétaire illustre un engagement soutenu pour améliorer l'éducation qui est un secteur stratégique pour le développement humain.

Toutefois, la part de l'éducation dans le budget général oscille assez peu, entre 13,1% et 15,4%, ce qui reste en dessous du seuil recommandé de 20% par le Partenariat Mondial pour

l'Éducation (GPE) et autres instances internationales. Cela indique que malgré l'augmentation absolue, la proportion consacrée à l'éducation pourrait être améliorée pour répondre efficacement aux défis du secteur.

Comme on le remarque aisément, le Niger a augmenté significativement son budget général et ses ressources propres entre 2018 et 2022, renforçant ainsi sa capacité financière globale. Le secteur de l'éducation bénéficie d'une augmentation constante du budget alloué, incluant des financements ciblés via le FCSE. La part relative de l'éducation au sein du budget global reste cependant en dessous des standards internationaux recommandés, suggérant une marge de progression dans la priorisation sectorielle.

La croissance des programmes hors Loi des Finances révèle une flexibilité budgétaire mais signale également des dépenses imprévues qui peuvent complexifier la gestion budgétaire. Il est crucial pour le Niger de continuer à améliorer la mobilisation des ressources propres et à optimiser la répartition des dépenses vers l'éducation, afin de renforcer le capital humain et soutenir le développement durable. Cette analyse positionne le secteur éducatif comme une priorité en progression mais invite à un effort soutenu pour accroître sa part dans le budget national, tout en garantissant une gestion rigoureuse et efficace des ressources allouées.

2.2. Analyse de l'évolution des dépenses du Ministère de l'Education Nationale (MEN)

Ce tableau présente une synthèse regroupée de l'évolution des dépenses courantes et des dépenses d'investissement du Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) entre 2018 et 2022, accompagnée d'une analyse intégrée des données.

Tableau 8. Analyse de l'évolution des dépenses courantes du MEN

Année	Ressources allouées (Dépenses courantes, en milliards)	Dépenses courantes exécutées (milliards)	Taux de consommation dépenses courantes (%)	Ressources allouées (Investissement, en milliards)	Dépenses investissement exécutées (milliards)	Taux de consommation investissement (%)
2018	154,0	168,0	109,1	28,9	29,6	102,3
2019	160,4	173,7	108,3	29,3	21,5	73,2
2020	185,1	182,4	98,5	16,6	8,2	49,2
2021	210,3	189,4	90,1	23,2	7,8	33,5
2022	224,0	194,4	86,8	43,9	21,7	49,5

Source : Rapport d'analyse de l'évolution des dépenses publiques consacrées à l'éducation au Niger sur la période 2018-2022, ASO-EPT 2025

2.2.1. Ressources allouées au fonctionnement du MEN

Les ressources allouées au fonctionnement du MEN ont augmenté de manière continue, passant de 154 milliards en 2018 à 224 milliards en 2022, soit une croissance de 70 milliards CFA, témoignant de l'importance politique accordée à ce ministère.

Le taux de consommation des dépenses courantes est globalement élevé sur la période, avec des dépassements des crédits alloués en 2018 (109,1%) et 2019 (108,3%), indiquant que le MEN a souvent dépensé plus que prévu, possiblement en réponse à des besoins urgents ou des ajustements budgétaires.

À partir de 2020, on observe une baisse progressive du taux de consommation (98,5% en 2020, 90,1% en 2021, 86,8% en 2022), suggérant une sous-utilisation relative des crédits alloués. Cette tendance pourrait résulter de mesures d'austérité, de priorités redéfinies, ou de difficultés d'exécution liées à des contraintes administratives ou matérielles.

La baisse du taux de consommation peut avoir un impact négatif sur la qualité des services éducatifs si elle limite le financement des dépenses indispensables au fonctionnement (entretien, fournitures, salaires, etc.).

2.2.2. Dépenses d'investissement du MEN

Les ressources allouées aux investissements présentent une grande variabilité et globalement un profil instable, allant de 28,9 milliards en 2018 à un pic à 43,9 milliards en 2022, mais avec des baisses marquées en 2020 (16,6 milliards) et en 2021 (23,2 milliards). Le taux de consommation des crédits d'investissement connaît une forte instabilité et une sous-utilisation chronique : exceptionnellement supérieur à 100% en 2018 (102,3%) avec un léger dépassement, il chute ensuite fortement jusqu'à 33,5% en 2021.

Cette sous-consommation des crédits d'investissement à partir de 2019 reflète des difficultés récurrentes dans la mise en œuvre des projets, probablement liées à des contraintes budgétaires, des problèmes de passation de marchés, aux difficultés techniques sur le terrain, ou à une réorientation des priorités. La faible consommation des crédits d'investissement entrave le renouvellement et l'amélioration des infrastructures scolaires, accélérant la dégradation des conditions d'enseignement et d'apprentissage.

Le Ministère de l'Éducation Nationale affiche une forte progression des budgets alloués à ses dépenses courantes, avec une gestion qui, bien que marquée par des dépassements initiaux, connaît une légère diminution dans l'utilisation complète des crédits entre 2020 et 2022. Cette tendance pourrait affecter le fonctionnement régulier du ministère.

En revanche, le secteur des investissements montre une grande instabilité avec une sous-utilisation notable des ressources, notamment au cours des dernières années. Cette situation freine le développement des infrastructures éducatives et peut compromettre la qualité et l'accessibilité de l'éducation. Pour optimiser l'impact des crédits budgétaires, il serait nécessaire de renforcer la planification et le suivi des dépenses, ainsi que la capacité d'exécution des projets, afin d'assurer une utilisation efficace et régulière de budget.

2.3. Analyse de l'évolution des dépenses du Ministère des enseignements professionnels et techniques (MET/FP)

Ce tableau présente une synthèse regroupée de l'évolution des dépenses courantes et des dépenses d'investissement du Ministère de l'Enseignement Professionnel et Technique (MET/FP) entre 2018 et 2022.

Tableau9. Analyse de l'évolution des dépenses du MET/FP

A N !née	Ressources allouées (Dépenses courantes, en milliards)	Dépenses courantes exécutées (milliards)	Taux de consommation dépenses courantes (%)	Ressources allouées (Investissement, en milliards)	Dépenses investissement exécutées (milliards)	Taux de consommation investissement (%)
2018	14,3	12,7	89,0	14,4	17,5	121,9
2019	14,6	14,9	101,5	20,5	16,1	78,7
2020	13,9	12,8	101,5	19,0	8,9	46,7

2021	17,9	17,0	94,7	15,3	8,2	53,8
2022	16,1	16,8	104,0	13,7	19,0	138,7

Source : Rapport d'analyse de l'évolution des dépenses publiques consacrées à l'éducation au Niger sur la période 2018-2022, ASO-EPT 2025

2.3.1. Dépenses courantes au MET/FP

Les ressources allouées aux dépenses courantes ont légèrement progressé, passant de 14,3 milliards en 2018 à 16,1 milliards en 2022, soit une hausse modérée de 1,8 milliard CFA sur la période, suggérant une stabilité dans l'allocation budgétaire.

Le taux de consommation des dépenses courantes est globalement élevé et dépasse souvent les 100% (2019 : 101,5%, 2020 : 101,5%, 2022 : 104,0%), ce qui indique que le MET/FP a fréquemment dépensé plus que les crédits initialement alloués, témoignant d'une forte activité ou de réajustements budgétaires en cours d'exercice. En 2018 et en 2021, le taux est légèrement inférieur à 100% (89,0% et 94,7%), révélant une sous-utilisation modérée des fonds. Ces oscillations reflètent à la fois une dynamique budgétaire relativement flexible et possibles difficultés ponctuelles de gestion ou d'exécution des crédits.

2.3.2. Dépenses d'investissement au MET/FP

Les ressources allouées aux investissements ont globalement diminué, passant de 14,4 milliards en 2018 à 13,7 milliards en 2022, marquant une baisse de 0,7 milliard sur cinq ans. Le taux de consommation des investissements est très variable, illustrant une gestion instable. Des dépassements notables sont enregistrés en 2018 (121,9%) et 2022 (138,7%), témoignant d'une consommation des crédits qui excède largement les allocations initiales. Par contraste, 2020 (46,7%) et 2021 (53,8%) montrent des sous-utilisations importantes, avec moins de la moitié voire juste plus de la moitié des crédits consommés. En 2019, la consommation est modérée (78,7%).

Cette alternance traduit des difficultés d'exécution des projets d'investissement, qui peuvent résulter de problèmes administratifs, de calendriers décalés, ou de capacités limitées à engager et payer rapidement les dépenses. L'absence de tendance linéaire souligne une gestion des investissements marquée par des périodes alternées d'activité soutenue et de ralentissements.

Le Ministère de l'Enseignement Professionnel et Technique a connu entre 2018 et 2022 une gestion caractérisée par :

- Une stabilité relative et un usage souvent intensif des ressources allouées aux dépenses courantes, avec des surconsommations répétées qui montrent une capacité à adapter les dépenses en fonction des besoins réels, mais qui peuvent aussi signaler des difficultés de prévision ou de contrôle budgétaire.
- Une baisse légère des crédits d'investissement alloués, accompagnée d'une très forte variabilité dans leur consommation effective. Les dépassements notables en 2018 et 2022 montrent une accélération ponctuelle des projets, tandis que des sous-exécutions importantes en 2020 et 2021 révèlent des contraintes dans la réalisation des investissements.

Cette gestion contrastée souligne la nécessité pour le MET/FP de renforcer à la fois sa capacité de planification et de contrôle budgétaire, surtout au niveau des investissements, afin d'optimiser l'usage des ressources et garantir le bon déroulement des projets de développement des infrastructures et équipements professionnels et techniques.

2.4. Analyse de l'évolution des dépenses du Ministère de la jeunesse et des sports (MJS)

Ce tableau présente une synthèse regroupée de l'évolution des dépenses courantes et d'investissement du Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) entre 2018 et 2022

Tableau10. Analyse de l'évolution des dépenses du MJS

Année	Ressources allouées en Dépenses courantes (milliards)	Dépenses courantes exécutées (milliards)	Taux de consommation dépenses courantes (%)	Ressources allouées en Investissement (milliards)	Dépenses investissement exécutées (milliards)	Taux de consommation investissement (%)
2018	1,5	1,3	89,8	0,5	0,2	38,2
2019	2,3	2,0	87,5	0,8	0,5	64,5
2020	1,6	1,9	123,0	1,3	1,2	89,5
2021	2,5	2,2	87,5	0,4	0,9	193,7
2022	2,9	3,0	102,2	1,1	0,8	70,1

Source : Rapport d'analyse de l'évolution des dépenses publiques consacrées à l'éducation au Niger sur la période 2018-2022, ASO-EPT 2025

2.4.1. Dépenses courantes au MJS

Les ressources allouées en dépenses courantes ont globalement augmenté, passant de 1,5 milliard en 2018 à 2,9 milliards en 2022, signe d'un renforcement des moyens alloués au fonctionnement courant du ministère. Le taux de consommation montre une gestion fluctuante, avec des années de sous-utilisation (2019 et 2021 avec 87,5%) mais aussi des dépassements notables en 2020 (123,0%) et 2022 (102,2%). Ces dépassements en 2020 et 2022 indiquent que le ministère a dépensé plus que ce qui lui a été budgétaire, probablement par nécessité ou par ajustement en cours d'exercice. Cette variabilité traduit une gestion dynamique mais parfois peu prévisible des dépenses courantes, avec des périodes où le ministère utilise pleinement voire au-delà des crédits alloués, et d'autres où il sous-utilise son budget.

2.4.2. Dépenses d'investissement au MJS

Les ressources allouées en investissements sont plus erratiques, variant entre 0,4 et 1,3 milliard de francs CFA, sans tendance claire d'augmentation continue. Le taux de consommation des crédits d'investissement est très instable, avec des sous-consommations marquées (38,2% en 2018, 64,5% en 2019, 70,1% en 2022) mais aussi un dépassement très important en 2021 (193,7%), ce qui suggère un recours à des ressources supplémentaires ou des modifications budgétaires en cours d'année. Cette alternance entre phases de forte activité et de ralentissement illustre une gestion des investissements peu stable, probablement liée à des contraintes spécifiques (projets prêts ou non, capacités d'exécution, procédures administratives). La forte hausse du taux en 2021 indique une possible accélération des projets d'investissement, mais aussi un risque de déséquilibre ou de pression sur les ressources.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports a connu, entre 2018 et 2022, une évolution caractérisée par une gestion budgétaire relativement dynamique, marquée par des phases alternées de sous-utilisation et de dépassement des crédits alloués tant pour les dépenses courantes que pour les investissements. La montée régulière des ressources allouées en dépenses courantes est un signe positif, tandis que la forte variabilité dans l'utilisation des crédits montre une flexibilité mais

aussi des contraintes opérationnelles importantes. Concernant les investissements, l'instabilité des taux de consommation et notamment le dépassement exceptionnel en 2021 signalent une exécution parfois désynchronisée avec les budgets prévus. Pour une meilleure efficacité, un renforcement de la planification, du suivi budgétaire et des capacités d'exécution est nécessaire.

2.5. Analyse de l'évolution des dépenses du Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat (MC/TA)

Ce tableau présente une synthèse regroupée de l'évolution des dépenses courantes et d'investissement du Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat (MC/TA) entre 2018 et 2022

Tableau11. Analyse de l'évolution des dépenses du MC/TA

Année	Ressources allouées (Dépenses courantes, en milliards)	Dépenses courantes exécutées (milliards)	Taux de consommation dépenses courantes (%)	Ressources allouées (Investissement, en milliards)	Dépenses investissement exécutées (milliards)	Taux de consommation investissement (%)
2018	1,3	0,7	56,5	0,3	0,1	26,6
2019	1,4	0,8	61,2	0,5	0,4	75,6
2020	1,5	1,0	65,4	0,3	0,2	54,6
2021	2,9	2,1	72,5	0,5	0,3	53,1
2022	3,1	2,1	69,5	0,3	0,3	48,4

Source : Rapport d'analyse de l'évolution des dépenses publiques consacrées à l'éducation au Niger sur la période 2018-2022, ASO-EPT 2025

2.5.1. Dépenses courantes au MC/TA

Les ressources allouées progressent régulièrement, passant de 1,3 milliard en 2018 à 3,1 milliards en 2022, indiquant un intérêt croissant pour le secteur culturel, touristique et artisanal. Le taux de consommation des crédits courants reste stable mais faible, oscillant entre 56,5 et 72,5%, ce qui traduit une sous-utilisation régulière des crédits alloués. Cette sous-consommation suggère que le MC/TA ne mobilise pas totalement ses moyens pour couvrir ses dépenses courantes (personnel, fonctionnement), ce qui peut limiter l'efficacité et le fonctionnement du ministère.

2.5.2. Dépenses d'investissement au MC/TA

Les ressources allouées sont faibles et fluctuantes, toujours inférieures à 0,5 milliard par an, traduisant un budget d'investissement modeste. Les dépenses réellement exécutées sont systématiquement inférieures aux crédits alloués, avec un taux de consommation moyen d'environ 52%, variant fortement d'une année à l'autre (26,6 à 75,6%). Cette faible consommation met en lumière des difficultés à réaliser les projets d'investissement (manque de projets prêts, contraintes administratives, capacités limitées). La sous-utilisation des fonds d'investissement freine la restauration du patrimoine, la modernisation des infrastructures culturelles, ainsi que la création et la diffusion artistiques. Le ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat connaît une augmentation des ressources allouées, notamment aux dépenses courantes, mais reste marqué par une sous-

utilisation chronique de ses crédits, tant en fonctionnement qu'en investissement. Cette situation traduit des limites dans la gestion et la mise en œuvre qui peuvent freiner le développement global du secteur culturel, touristique et artisanal. Pour améliorer la situation, il serait nécessaire d'approfondir l'analyse des causes de cette sous-consommation et de renforcer les capacités de gestion, la planification des projets, ainsi que la mobilisation des ressources disponibles.

2.6. Analyse de l'évolution des dépenses du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR/I)

Ce tableau présente une synthèse regroupée de l'évolution des dépenses courantes et d'investissement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR/I) entre 2018 et 2022

Tableau12. Analyse de l'évolution des dépenses courantes du MESR

Année	Ressources allouées (Dépenses courantes, en milliards)	Dépenses courantes exécutées (milliards)	Taux de consommation Dépenses courantes (%)	Ressources allouées (Investissement, en milliards)	Dépenses investissement exécutées (milliards)	Taux de consommation Investissement (%)
2018	49,7	43,8	88,2	2,7	1,5	54,6
2019	46,9	42,2	90,1	4,0	2,8	70,1
2020	50,7	50,6	99,9	2,5	2,4	94,1
2021	57,4	55,2	96,2	2,3	1,2	49,6
2022	64,7	64,1	99,1	6,1	4,6	75,0

Source : Rapport d'analyse de l'évolution des dépenses publiques consacrées à l'éducation au Niger sur la période 2018-2022, ASO-EPT 2025

2.6.1. Dépenses courantes au MESR

Les ressources allouées ont progressé globalement, de 49,7 à 64,7 milliards, soit une augmentation d'environ 30%. Le taux de consommation est généralement très élevé (entre 88,2% et 99,9%), indiquant une quasi-complète utilisation des crédits alloués. La stabilisation des ressources allouées avec une légère baisse en 2019, suivie d'une croissance régulière jusqu'en 2022, témoigne d'une gestion budgétaire relativement efficace et maîtrisée.

2.6.2. Dépenses d'investissement au MESR

Les ressources allouées ont presque doublé, passant de 2,7 à 6,1 milliards. Néanmoins, une forte variabilité d'une année sur l'autre révèle une instabilité dans la politique d'investissement. Le taux de consommation des crédits d'investissement est nettement plus variable et globalement inférieur aux dépenses courantes (de 49,6% à 94,1%), manifestant des difficultés récurrentes d'exécution (contraintes administratives, priorités changeantes, problèmes de passation de marchés). Malgré une amélioration du taux de consommation entre 2018 et 2022 (+20 points), le MESR n'a jamais utilisé la totalité des crédits d'investissement alloués, ce qui peut freiner le développement des infrastructures et équipements. Le MESR/I a vu une augmentation notable de son budget global entre 2018 et 2022, particulièrement dans les dépenses courantes avec un usage quasi complet des crédits alloués, signe d'une gestion efficace de ce volet. En revanche, les investissements restent largement

sous-consommés et marqués par une forte instabilité dans les montants alloués, impactant la réalisation optimale des projets d'équipement et de construction. Les variations des taux de consommation reflètent une flexibilité dans la gestion budgétaire mais aussi les contraintes administratives et organisationnelles du ministère.

III. Analyse des rapports parallèles de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE) relative à la mise en œuvre du droit à l'éducation au Niger.

3.1. Analyse du cadre juridique et institutionnel et obligations internationales

Le cadre juridique et institutionnel encadrant le droit à l'éducation au Niger s'appuie sur un ensemble d'obligations internationales, régionales, sous régionales et de législations nationales. Malgré le contexte politique actuel marqué par la transition, le Niger reste lié par ses engagements internationaux clés relatifs aux droits humains et au droit à l'éducation :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH),
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (adhésion en 1986),
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1999),
- La Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE, ratifiée en 1990),
- La Convention relative aux droits des personnes handicapées (2008),
- Le Protocole contre la traite des personnes,
- La Convention de l'OIT sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants (2000), et d'autres conventions internationales sur l'éducation, la protection des enfants et la non-discrimination.

Ces engagements confirment l'obligation du Niger à garantir un accès équitable, inclusif et de qualité à l'éducation pour tous les enfants, en tenant compte des droits fondamentaux et des principes d'égalité et de non-discrimination.

3.2. Engagements régionaux et sous-régionaux

Au niveau africain et sous-régional, le Niger est partie à plusieurs textes fondamentaux :

- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1986),
- La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1992),
- La Convention de l'OUA sur les réfugiés (1971),
- L'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui met l'accent sur le développement centré sur le capital humain, y compris la promotion des droits des enfants et des jeunes,
- Des instruments spécifiques à la CEDEAO et l'UEMOA en matière d'égalité des sexes, de libre circulation des personnes et de développement durable.

Ces cadres renforcent les principes adoptés au plan international et orientent les politiques nationales.

3.3. Législation nationale en matière de droit à l'éducation

Malgré l'absence temporaire de constitution depuis la transition de juillet 2023, l'Ordonnance n°2023-02 organise les pouvoirs publics et affirme expressément que le Niger reste lié par ses engagements internationaux et que toutes les lois antérieurement en vigueur restent effectives sauf abrogation.

Parmi les textes nationaux fondamentaux :

- La Constitution de la VIIème République (2010) inscrivait déjà le droit à l'éducation dans son article 12, affirmant le droit à l'éducation, à la santé, à la vie et au plein épanouissement,
- La Loi n°98-12 portant Orientation du Système Éducatif Nigérien (LOSEN), modifiée en 2007 et 2015, qui garantit à tout enfant nigérien de 4 à 18 ans le droit à l'éducation

sans discrimination, et articule l'éducation comme un levier essentiel du développement économique, social et culturel,

- La Loi 2015-01 sur le statut de la chefferie traditionnelle qui confère aux chefs traditionnels un rôle clé dans la protection et la promotion des droits, incluant l'éducation dans les communautés,
- La Loi n°2014-72 sur les juridictions pour mineurs,
- La Politique nationale du Genre destinée à promouvoir l'équité et l'égalité des chances entre filles et garçons,
- Divers décrets et arrêtés organisant le ministère de l'Éducation et la constitution des comités de protection de l'enfant, ainsi que des mesures spécifiques pour soutenir les jeunes filles en scolarité.

Le Ministère de l'Éducation Nationale est l'acteur principal de mise en œuvre du système éducatif, avec la participation transversale d'autres instances. Malgré un contexte politique exceptionnel, le Niger maintient un cadre juridique robuste et diversifié en matière de droit à l'éducation, fondé sur ses engagements internationaux et régionaux, renforcé par un corpus national complet visant à garantir le droit à une éducation inclusive, équitable et de qualité pour tous les enfants. Ce cadre sécurise aussi la continuité des protections et obligations même en période de transition politique, s'étend à tous les niveaux, du primaire au secondaire.

3.4.Situation des infrastructures au préscolaire

Entre les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023, le secteur préscolaire au Niger a connu une progression globale en termes d'infrastructures et de couverture, tout en conservant des disparités régionales.

Tableau13. Évolution des jardins d'enfants et des salles de classe utilisées

Région	Jardins d'enfants 2021-2022	Jardins d'enfants 2022-2023	Écart (nombre)	Salles de classe utilisées 2021-2022	Salles de classe utilisées 2022-2023	Écart (nombre)
Agadez	161	175	+14	277	288	+11
Diffa	114	109	-5	170	158	-12
Dosso	356	345	-11	536	523	-13
Maradi	262	295	+33	512	551	+39
Niamey	589	618	+29	1 330	1 400	+70
Tahoua	324	378	+54	450	556	+106
Tillabéri	447	423	-24	605	599	-6
Zinder	355	343	-12	568	554	-14
Total	2 608	2 686	+78	4 448	4 629	+181

Source : Document de compilation des rapports parallèles de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE) sur la mise en œuvre du droit à l'éducation au Niger, ASO-EPT Mai 2024 .

Au plan national, les capacités d'accueil préscolaire ont connu une progression. Le nombre total de jardins d'enfants a augmenté de 78 unités, passant de 2 608 à 2 686, tandis que les salles de classe utilisées sont passées de 4 448 à 4 629 (une augmentation de 181 unités). Ces chiffres montrent un développement positif des capacités d'accueil préscolaire à l'échelle nationale.

Cependant ce développement positif cache des disparités régionales notables. Certaines régions, telles que Tahoua (+54 jardins, +106 salles), Maradi (+33 jardins, +39 salles) et Niamey (+29 jardins, +70 salles), ont enregistré des gains importants, témoignant d'une dynamique locale favorable. En revanche, d'autres régions comme Tillabéri (-24 jardins, -6 salles), Zinder (-12 jardins, -14 salles), Diffa (-5 jardins, -12 salles) et Dosso (-11 jardins, -13 salles) ont connu une légère régression.

L'enseignement préscolaire au Niger a manifesté une évolution positive entre 2022 et 2023, avec une augmentation tant en nombre d'établissements (jardins d'enfants) qu'en capacité d'accueil (salles de classe utilisées). La progression globale traduit une politique de développement des infrastructures préscolaires appuyée à l'échelle nationale.

Cependant, l'analyse régionale révèle des disparités qui traduisent des situations variées. Les zones comme Tahoua, Maradi et Niamey bénéficient d'expansions notables, tandis que certaines régions du pays continuent d'afficher des reculs, possibles conséquences des facteurs socio-économiques locaux ou sécuritaires. La faible progression du TBS, malgré l'augmentation des infrastructures, suggère que d'autres obstacles subsistent pour augmenter la fréquentation scolaire au préscolaire, tels que des facteurs économiques, culturels ou ceux liés à la sensibilisation.

3.5. Situation des infrastructures au primaire

Tableau14. Évolution des écoles primaires et des salles de classe utilisées

Région	Écoles primaires 2021-22	Écoles primaires 2022-23	Écart	Salles de classe 2021-22	Salles de classe 2022-23	Écart
Agadez	743	749	+6	2 592	2 692	+100
Diffa	813	759	-54	2 219	2 315	+96
Dosso	2 771	2 773	+2	8 861	8 861	0
Maradi	3 399	3 483	+84	13 010	13 121	+111
Niamey	808	848	+40	6 987	7 432	+445
Tahoua	3 079	3 100	+21	11 486	11 706	+220
Tillabéri	2 824	2 727	-97	9 057	8 840	-217
Zinder	3 540	3 643	+103	11 376	11 408	+32
Total	17 977	18 082	+105	65 536	66 375	+839

Source : Document de compilation des rapports parallèles de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE) sur la mise en œuvre du droit à l'éducation au Niger, ASO-EPT Mai 2024.

La tendance générale indique une légère progression du nombre d'écoles primaires fonctionnelles et de salles de classe au niveau national entre 2021-2022 et 2022-2023. Les écarts

enregistrés sont positifs, avec une augmentation de 105 écoles et de 839 salles de classe, témoignant d'un renforcement modéré des capacités d'accueil dans l'enseignement primaire. Concernant les disparités régionales, certaines zones enregistrent des avancées significatives, notamment Zinder avec +103 écoles et +32 salles de classe, ainsi que Maradi avec +84 écoles et +111 classes. À l'inverse, des régions comme Diffa (-54 écoles) et surtout Tillabéri (-97 écoles, -217 classes) subissent des reculs marqués, principalement liés aux problèmes d'insécurité.

3.6. Evolution d Taux Brut de Scolarisation (TBS) au primaire

L'évolution du taux brut de Scolarisation (TBS) par région au niveau primaire de 2021-2022 à 2022-2023

Tableau 15. Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) au primaire

Région	TBS 2021-2022 (%)	TBS 2022-2023 (%)	Écart (%)
AGADEZ	87,02	88,19	+1,17
DIFFA	61,88	64,49	+2,61
DOSSO	72,26	72,15	-0,11
MARADI	75,84	75,37	-0,47
NIAMEY	123,30	124,19	+0,89
TAHOUA	64,04	63,88	-0,16
TILLABERI	53,61	53,26	-0,35
ZINDER	57,45	58,61	+1,16
TOTAL	68,33	68,53	+0,20

Source : Document de compilation des rapports parallèles de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE) sur la mise en œuvre du droit à l'éducation au Niger, ASO-EPT Mai 2024.

Le TBS moyen national est passé de 68,33% en 2021-2022 à 68,53% en 2022-2023, soit une légère augmentation de +0,20%. Ce changement indique une tendance globale relativement stable au niveau national.

- Les augmentations les plus remarquables se situent à Diffa (+2,61%), Agadez (+1,17%) et Zinder (+1,16%), soulignant des dynamiques positives sur ces territoires.
- Certaines régions comme Dosso (-0,11%), Maradi (-0,47%), Tahoua (-0,16%), Tillabéri (-0,35%), on observe une légère baisse signe qu'il peut y avoir des défis ou des fluctuations ponctuelles à surveiller.
- Niamey reste une région avec un TBS très élevé et stable, ce qui peut refléter une meilleure organisation ou des ressources plus importantes. Niamey : Augmentation modérée (+0,89%), avec un taux très élevé (plus de 120%). Cette région semble bien performante, probablement en raison des infrastructures ou politiques locales.

Le TBS national montre une stabilité encourageante avec une légère tendance à la hausse. Cependant, les disparités régionales restent visibles, avec des progrès plus marqués dans certaines zones et des reculs minimes dans d'autres. Il serait intéressant d'accompagner ces chiffres d'analyses qualitatives pour comprendre les causes de ces évolutions régionales et adapter les politiques en conséquence.

3.7. Evolution du Taux Net d'Admission (TNA) au primaire

Le tableau présente le Taux net d'admission (TNA) au Niger par région pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023, avec les écarts en points entre ces deux périodes.

Tableau16. Evolution du Taux Net d'Admission (TNA) au primaire

Région	TNA 2021-22 (%)	TNA 2022-23 (%)	Écart (points)
Agadez	58,85	56,16	-2,69
Diffa	55,52	56,43	+0,91
Dosso	64,24	73,69	+9,45
Maradi	67,93	73,66	+5,73
Niamey	34,84	44,19	+9,35
Tahoua	62,93	58,75	-4,18
Tillabéri	50,08	54,74	+4,66
Zinder	48,13	54,20	+6,07
Total	56,98	60,95	+3,97

Source : Document de compilation des rapports parallèles de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE) sur la mise en œuvre du droit à l'éducation au Niger, ASO-EPT Mai 2024.

La tendance générale est positive au niveau national. Le TNA a augmenté globalement de près de 4 points (56,98% à 60,95%), indiquant une amélioration de l'accès à l'éducation dans l'ensemble des régions sur cette période. Des progrès importants sont enregistrés dans plusieurs régions :

Dosso (+9,45 points), Niamey (+9,35 points), Maradi (+5,73 points), Zinder (+6,07 points) et Tillabéri (+4,66 points) présentent des augmentations significatives, reflétant une meilleure réussite de l'admission scolaire chez les enfants en âge de scolarisation. Ces gains peuvent s'expliquer par des efforts renforcés sur le terrain en infrastructures, sensibilisation, programmes éducatifs ou gestion locale.

Des régions telles qu'Agadez (-2,69 points) et Tahoua (-4,18 points) connaissent des baisses du TNA, ce qui soulève des signaux d'alerte. Ces reculs peuvent être liés à des contraintes spécifiques telles que des difficultés sécuritaires, économiques, ou des faiblesses dans l'offre éducative.

Les écarts forts entre régions montrent que l'accès à l'éducation n'est pas homogène au Niger, avec des zones qui avancent plus rapidement et d'autres qui stagnent ou régressent. La forte progression à Niamey (la capitale) est notable, mais il reste que son TNA reste relativement bas (44,19%) comparé à certaines régions rurales comme Dosso et Maradi, ce qui peut s'expliquer par la forte urbanisation et la mixité des profils démographiques.

L'augmentation du TNA traduit un effort d'amélioration de l'accès initial à l'école primaire et secondaire, ce qui est essentiel pour renforcer la scolarisation. Cependant, les baisses dans

certaines régions indiquent la nécessité de ciblage accru des interventions, notamment dans les zones affectées par des défis sécuritaires ou socio-économiques.

3.8.Situation des types d'école et des infrastructures au secondaire

3.8.1. Évolution des écoles secondaires et des salles de classe utilisées

Le tableau présente la situation des infrastructures au secondaire selon les types d'écoles et les régions entre les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023.

Tableau17. Évolution des écoles secondaires et des salles de classe utilisées selon les régions

Type d'établissement	2021-2022 (nombre)	2022-2023 (nombre)	Écart (nombre)
Collèges d'Enseignement Général (CEG)	1 152	1 086	-66
Lycées	25	24	-1
Complexes scolaires	781	884	+103
Total établissements secondaires fonctionnels	1 958	1 994	+36
Région	Salles de classe utilisées 2021-2022	Salles de classe utilisées 2022-2023	Écart (nombre)
Agadez	729	725	-4
Diffa	370	380	+10
Dosso	2 260	2 292	+32
Maradi	2 972	2 974	+2
Niamey	3 799	3 904	+105
Tahoua	2 362	2 408	+46
Tillabéri	1 791	1 851	+60
Zinder	2 128	2 190	+62
Total	16 411	16 724	+313

Source : Document de compilation des rapports parallèles de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE) sur la mise en œuvre du droit à l'éducation au Niger, ASO-EPT Mai 2024 .

Le nombre total d'établissements secondaires fonctionnels a légèrement augmenté (+36), passant de 1 958 à 1 994 entre 2021-2022 et 2022-2023. Cette croissance est notamment due à une nette augmentation du nombre de complexes scolaires (+103). En revanche, on observe une diminution des collèges d'enseignement général (CEG) (-66) et des lycées (-1). Cette baisse

peut s'expliquer par la transformation de certains CEG en complexes scolaires (CES), reflétant possiblement une réorganisation ou fusion d'établissements pour mieux répondre aux besoins éducatifs.

Le nombre total de salles de classe utilisées dans le secondaire s'est accru de 313 unités, passant de 16 411 à 16 724. Cette progression est répartie de manière assez homogène, avec les plus fortes augmentations enregistrées dans les régions de Niamey (+105), Tillabéri (+60), Zinder (+62) et Tahoua (+46). Seule la région d'Agadez connaît une légère diminution (-4) qu'il convient de surveiller.

Par ailleurs, les régions présentant les plus fortes augmentations en salles de classe témoignent d'un effort local notable pour accroître la capacité d'accueil.

Le secteur secondaire nigérien connaît une légère expansion des capacités d'accueil en nombre total d'établissements et en salles de classe utilisées, marquée par une restructuration du réseau avec une augmentation des complexes scolaires au détriment des collèges et lycées traditionnels. Cette dynamique traduit une certaine flexibilité et adaptation du système éducatif aux réalités territoriales et aux besoins des élèves. Toutefois, les disparités régionales, notamment la régression observée à Agadez, appellent à une attention particulière pour assurer un développement équilibré du secondaire sur tout le territoire national.

3.8.2. Indicateurs clés de l'éducation au secondaire

Le tableau présente la synthèse des principaux taux (en %) clés de l'éducation au niveau secondaire pour les années 2021-2022 et 2022-2023.

Tableau18. Évolution des indicateurs clés de l'éducation au secondaire

Indicateurs	Cycle	2021-2022	2022-2023	Écart
Taux Brut d'Admission (TBA)	1er cycle secondaire	35,30	35,85	+0,55
	2nd cycle secondaire	5,34	6,03	+0,69
Taux de Transition (TT)	Primaire → 1er cycle sec.	49,71	52,36	+2,65
	1er cycle → 2nd cycle sec.	21,00	23,86	+2,86
Taux Brut de Scolarisation (TBS)	1er cycle secondaire	29,36	28,80	-0,56
	2nd cycle secondaire	9,76	8,76	-1,00
Taux Net de Scolarisation (TNS)	1er cycle secondaire	22,07	21,63	-0,44
	2nd cycle secondaire	3,51	4,55	+1,04

Indicateurs	Cycle	2021-2022	2022-2023	Écart
Taux d'Achèvement (TA)	1er cycle secondaire	15,50	14,73	-0,77
	2nd cycle secondaire	8,59	8,83	+0,24

Le Taux Brut d'Admission (TBA) progresse légèrement sur les deux cycles secondaires (+0,55 point au 1er cycle, +0,69 au 2nd), ce qui indique une augmentation modeste du nombre d'élèves nouvellement admis au secondaire. Cela reflète un léger élargissement de l'accès.

Les taux de transition sont en nette amélioration (+2,65 points entre primaire et 1er cycle secondaire ; +2,86 points entre 1er et 2nd cycles secondaire). Cela signifie que davantage d'élèves parviennent à passer d'un cycle à l'autre, ce qui est positif pour la continuité scolaire.

En revanche, les taux bruts et nets de scolarisation montrent une légère baisse au 1er cycle secondaire (-0,56 point TBS, -0,44 point TNS), et un recul plus marqué au 2nd cycle pour le TBS (-1,00 point), même si le TNS du 2nd cycle progresse (+1,04 point). Cela traduit un accès encore limité et des difficultés de fréquentation régulière, particulièrement au 2nd cycle. Le taux d'achèvement est faible dans les deux cycles et en légère baisse au 1er cycle (-0,77 point). Le 2nd cycle affiche un léger gain (+0,24 point) mais reste très bas (environ 8-9%). Cela souligne un problème majeur de maintien des élèves et de réussite scolaire dans le secondaire. Les chiffres du nombre d'enfants hors système éducatif sont alarmants : près de 1,9 million d'enfants entre 13 et 16 ans (âge du secondaire), environ 1,5 million entre 17 et 19 ans, et plus de 1,6 million d'enfants entre 7 et 12 ans (âge primaire) ne sont pas scolarisés. Ce déficit indique une forte exclusion scolaire malgré les efforts d'accès et de transition, pesant sur le développement humain du pays. Le rapport signale la présence d'un nombre respectable d'enseignants (17 637 au secondaire, 68 237 au primaire), mais l'enjeu reste d'assurer une qualité et accessibilité scolaire équitable au regard du nombre élevé d'élèves.

Malgré de légères améliorations dans les admissions et la transition entre les cycles, la participation scolaire effective demeure faible, surtout dans le secondaire, avec des taux de scolarisation et d'achèvement très modestes. L'exclusion scolaire concerne des millions d'enfants nigériens, en particulier aux âges clés du secondaire. Ces constats pointent la nécessité d'intensifier les interventions pour renforcer l'accès, la rétention et la réussite scolaire, tout en s'attaquant aux causes majeures de la non-scolarisation.

3.9.La situation de l'inclusion des groupes marginalisés

Le Niger s'est engagé à assurer une éducation équitable, inclusive et de qualité pour tous, sans laisser personne de côté d'ici 2030, conformément à l'ODD 4. Pourtant, certains groupes restent marginalisés dans l'accès à l'éducation, notamment les personnes en situation de handicap et les jeunes filles. En plus des difficultés liées aux politiques et programmes éducatifs, ces dernières subissent des obstacles liés aux normes sociales, culturelles, religieuses et l'insuffisance des politiques et programmes éducatifs.

Sur le plan des personnes handicapées, bien que le Niger ait ratifié la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées en 2008, l'application concrète reste limitée. Cela s'explique par une faible allocation budgétaire, un manque de connaissance des textes législatifs et un accès insuffisant aux services adaptés.

Trois approches éducatives coexistantes apparaissent : spécialisée, intégratrice et inclusive. L'État et ses partenaires soutiennent les écoles spécialisées pour enfants aveugles et sourds dans

certaines grandes villes ainsi que des classes intégratrices et inclusives dans plusieurs régions. Cependant, l'offre reste insuffisante, surtout en milieu rural, et ne répond qu'à une minorité des besoins éducatifs des enfants handicapés, principalement en zone urbaine.

3.9.1. Répartition des enfants handicapés

Le tableau ci-dessous présente la répartition des enfants handicapés de l'école public, des établissements privés, et des écoles communautaires au niveau national pour l'année 2022-2023. Il met en lumière une grande diversité de handicaps, allant des déficiences intellectuelles et sensorielles aux handicaps moteurs et troubles comportementaux.

Tableau19. Répartition des enfants handicapés et leurs proportions

Type de handicap	Nombre d'enfants	Pourcentage (%)
Déficience intellectuelle	78	12,50%
Malentendants	62	9,94%
Malvoyants	53	8,49%
Aveugles	7	1,12%
Membres inférieurs	48	7,69%
Membres supérieurs	32	5,13%
Membres inférieurs & supérieurs	45	7,21%
Albinos	10	1,60%
Drépanocytaires	46	7,37%
Sourds	108	17,31%
Troubles de comportements	62	9,94%
Troubles d'apprentissage	32	5,13%
Autres	41	6,57%
Total	624	100%

Source : Document de compilation des rapports parallèles de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE) sur la mise en œuvre du droit à l'éducation au Niger, ASO-EPT Mai 2024 .

Ce tableau révèle les données relatives au nombre d'enfants par type de handicap sur le plan national. Le nombre total d'enfants recensés est de 624, ce qui donne une base quantitative pour mieux appréhender la diversité des handicaps concernés. Les types de handicap les plus fréquents se présentent comme suit :

- Les sourds sont 108 enfants. Ce groupe est le plus important dans l'effectif, représentant environ 17,31% du total. Cela illustre un besoin marqué en ressources et dispositifs

spécifiques pour la surdité, tels que l'éducation bilingue en langue des signes ou appareils auditifs adaptés.

- Les enfants en situation de déficience intellectuelle sont au nombre de 78. Ce groupe est également très représenté environ 12,5%, indiquant une forte demande d'accompagnement pédagogique spécialisée et d'interventions adaptées pour répondre aux besoins éducatifs de ces enfants.
- Les malentendants (62 enfants) et ceux ayant des troubles de comportements (62 enfants) sont deux catégories à égalité numérique, chacune représentant environ 9,9% de la population, soulignant l'importance des services éducatifs et psychologiques pour accompagner ces profils.
- Les malvoyants (53 enfants) et les aveugles (7 enfants), atteints de déficiences visuelles, totalisent 60 cas (environ 9,6%). Le faible nombre d'aveugles peut indiquer une meilleure prévention ou prise en charge précoce, mais reste un groupe à cibler avec des matériels spécialisés (Braille, aides visuelles, etc.).
- Les enfants d'efficients des membres inférieurs (48 enfants), des membres supérieurs (32 enfants) et des membres inférieurs et supérieurs (45 enfants) sont 125, soit environ 20% de l'échantillon total. Ces enfants souffrent de handicaps moteurs, ce qui souligne l'importance d'infrastructures accessibles (rampe, équipements adaptés) et de rééducation fonctionnelle.
- Les Albinos (10 enfants) et Drépanocytaires (46 enfants) sont des groupes spécifiques, bien que moins nombreux, environ 1,6% et 7,4% respectivement, représentent des cas où des besoins particuliers en santé et éducation doivent être intégrés, notamment à cause de leur vulnérabilité médicale.
- Les handicapés ayant des troubles d'apprentissage sont 32 enfants. Ces cas (environ 5,1%) nécessitent des adaptations pédagogiques spécifiques pour optimiser la réussite scolaire de ces enfants.
- Les handicapés ayant des troubles de comportements représentent 62 enfants. Ils sont importants en nombre et exigent un encadrement psychologique et éducatif adapté pour faciliter l'intégration scolaire et sociale.
- Les autres catégories d'enfants handicapés regroupant des handicaps divers non spécifiés sont 41 enfants et représentent environ 6,6% des enfants. Il souligne la diversité des situations à prendre en compte et la nécessité d'une approche flexible et individualisée.

Ces données soulignent l'importance d'une politique inclusive multisectorielle qui combine accès physique, adaptations pédagogiques, soutien psychologique et médical pour améliorer l'intégration scolaire et sociale des enfants en situation de handicap. La forte représentation des handicaps sensoriels (notamment la surdité) et intellectuels ainsi que la proportion importante de handicaps moteurs appellent à une mobilisation ciblée des ressources, de la formation du personnel éducatif et du développement d'infrastructures adaptées.

3.10. Qualité de l'éducation au Niger

Le Niger a enregistré des progrès notables dans le domaine de l'éducation, notamment une hausse importante du taux net de scolarisation, passé de 18% en 1992 à 63,4% en 2015. Cependant, seuls environ 75% des élèves terminent leur cycle primaire, et l'analphabétisme chez les jeunes de 15 à 24 ans (pourcentage si possible) demeure un problème sérieux. Par ailleurs, les établissements scolaires manquent d'infrastructures adéquates : insuffisance d'équipements informatiques, absence d'un réseau informatique interconnecté, faible accès à

l'électricité et à l'eau potable limitent la qualité de l'enseignement. L'accès limité des enseignants à la formation continue contribue également à cette situation.

Selon le PTSEF 2020-2022, la priorité est d'« *améliorer le niveau d'apprentissage des élèves à tous les niveaux* », via quatre objectifs stratégiques, dont trois sont ici mis en lumière : amélioration de la qualité de l'éducation préscolaire, amélioration du niveau d'apprentissage des élèves, et amélioration de la qualité et de la pertinence des formations en enseignement technique et formation professionnelle (ETFP). Le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) voit sa part dans le budget de l'éducation passée de 69% en 2020 à 71,2% en 2022, témoignant de l'engagement gouvernemental sur la qualité.

Les indicateurs montrent que les taux d'achèvement scolaire au secondaire restent faibles et stagneants ou en légère régression (par exemple, le taux d'achèvement du 1er cycle secondaire est passé de 15,50% en 2022 à 14,73% en 2023). Cependant, le taux net de scolarisation au secondaire augmente légèrement (de 3,51% en 2022 à 4,55% en 2023), tout comme le taux de transition du CM2 à la 6ème (52,36%). Le ratio élèves/enseignant s'améliore avec 47,19 élèves par enseignant au secondaire et 44,29 élèves par enseignant au primaire en 2023, ce qui favorise une meilleure qualité potentielle des apprentissages.

Malgré ces progrès, un nombre important d'enfants reste hors du système éducatif : près de 1,67 million d'enfants de 7 à 12 ans au primaire, environ 1,89 million de 13 à 16 ans et plus de 1,48 million de 17 à 19 ans ne sont pas scolarisés. Cette exclusion va à l'encontre des droits fondamentaux à l'éducation, reconnus par les lois nationales et les conventions internationales auxquelles le Niger est partie prenante.

Pour relever ces défis, le Niger a mis en place plusieurs mécanismes, notamment la formation professionnelle continue pour le perfectionnement des travailleurs, l'apprentissage initial et rénové (avec un temps majoritaire consacré à la pratique en entreprise), ainsi que des passerelles et centres d'éducation alternative. Par ailleurs, la création d'écoles et de lycées professionnels contribue à diversifier les offres éducatives, surtout pour les jeunes.

L'État bénéficie de l'appui de partenaires comme LuxDev, qui soutient notamment la formation continue via des programmes sectoriels (NIG/023, NIG/024, NIG/719, NIG/702) axés sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement et l'implication des communautés. Ces appuis ont permis d'accroître plusieurs indicateurs qualitatifs et d'appuyer les politiques en faveur des filles et des garçons des familles les plus vulnérables.

Cependant, la qualité reste affectée par des indicateurs préoccupants dans certaines régions (Dosso, Maradi, Zinder, Diffa). En effet, plus de 94% des élèves du CM2 sont en dessous du seuil de compétence en lecture et 80% en mathématique. Par ailleurs, des disparités importantes subsistent dans le ratio élèves-enseignants, notamment en milieu rural. L'accès à la formation professionnelle reste également insuffisant et les inégalités entre garçons et filles persistent.

Le Plan de Développement Économique et Social (PDES) 2022-2026 fixait plusieurs priorités majeures :

- assurer une éducation universelle, inclusive et équitable ;
- améliorer la qualité et la gouvernance du système éducatif, notamment en enseignement technique ;
- favoriser l'éducation en zones fragiles ;
- soutenir l'insertion professionnelle des jeunes et renforcer l'éducation non formelle.

Ces objectifs sont en cohérence avec l'ODD4, le Plan de Développement Economique et Social (PDES) et le Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP 2024-2026).

Malgré des avancées encourageantes en matière d'accès et d'efforts concertés pour améliorer la qualité de l'éducation au Niger, celle-ci reste impactée par des taux d'achèvement faibles, un important nombre d'enfants hors système éducatif, des équipements insuffisants, un ratio élèves/enseignants perfectible, ainsi que des inégalités persistantes entre régions et sexes. Le Niger poursuit néanmoins la mise en œuvre des stratégies et partenariats visant à surmonter ces défis et aligner son système éducatif sur les standards qualitatifs visés par les objectifs de développement durable.

3.11. Égalité et Non-Discrimination dans le contexte du Niger

Le Niger a adopté plusieurs cadres législatifs pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes. La Constitution de 2010 consacre pleinement ce principe et interdit toute discrimination à l'encontre des femmes et filles. Le Code de la nationalité permet désormais à la femme nigérienne de transmettre sa nationalité, ce qui est une avancée majeure. Des quotas de représentation (25 à 30%) sont instaurés dans les postes électifs et nominatifs. Le Code pénal sanctionne les violences basées sur le genre, notamment les mutilations génitales féminines, le viol, le harcèlement sexuel, bien que l'avortement reste strictement limité.

Le Niger a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en 1999, mais maintient certaines réserves, notamment sur l'élimination des lois et pratiques discriminatoires traditionnelles. Le Protocole de Maputo, garantissant les droits des femmes au niveau continental, a été signé mais pas encore ratifié.

Malgré les multiples textes et stratégies, les inégalités sociales et économiques persistent, entravant l'égalité des chances dans le système éducatif et plus largement dans la société. La situation freine le développement économique et inclusif, notamment dans un pays où 58% de la population a moins de 18 ans, avec un chômage élevé et un sous-emploi important. La détérioration sécuritaire et la vulnérabilité alimentaire aggravent la marginalisation des jeunes, rendant plus urgente la lutte contre les inégalités structurelles.

Dans le cadre du Compact avec la Millennium Challenge Corporation (MCC) signé en 2016, un Plan d'Intégration Genre et Inclusion Sociale (PIGIS) a été élaboré en collaboration avec les autorités nigériennes. Ce plan vise à intégrer systématiquement les questions de genre et d'inclusion dans tous les projets, pour garantir des chances égales à toutes les couches de la population, notamment aux jeunes.

La participation économique des femmes est reconnue comme ayant des effets positifs multiples, tant sur leur propre condition que sur celles des enfants et la communauté.

Le Niger est classé parmi les pays d'Afrique subsaharienne affichant un niveau « très élevé » de discrimination de genre selon l'indicateur SIGI (score de 0,4415). L'Indice de Développement de Genre (IDG) est de 0,724, tandis que l'Indice d'Inégalité de Genre (IIG) est de 0,642, au-dessus de la moyenne africaine. L'IIG a légèrement baissé de 0,694 en 2010 à 0,611 en 2020, mais reste très élevé, plaçant le Niger au 153ème rang mondial sur 169 pays classés.

La Constitution garantit l'égalité et la protection contre la discrimination (articles 10 et 22). Malgré cela, les violences basées sur le genre sont répandues : plus de 38% des femmes en sont victimes (en 2021), avec une prévalence globale de 29% (38,2% chez les femmes, 16,3% chez les hommes).

Le Niger a adopté une Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG en 2021, mais des contraintes liées aux coutumes, traditions et droits religieux freinent la pleine mise en œuvre des droits.

Le Niger a adhéré à plusieurs instruments régionaux et internationaux pour la promotion des droits de la jeunesse (Charte africaine de la jeunesse, UNESCO, CEDEAO). Sa Politique Nationale de la Jeunesse (2015) intègre ces engagements avec six programmes stratégiques pour une action cohérente avec les partenaires.

Le gouvernement a mis en œuvre diverses actions pour réduire les inégalités dans le système éducatif, notamment :

- Coaching de plus de 2 000 filles au secondaire dans plusieurs régions (projet SWEDD) ;
- Vulgarisation du Code de conduite en milieu scolaire auprès des enseignants ;
- Sensibilisation des parents, élèves et personnels sur la protection et le soutien aux filles scolarisées ;
- Formation des enseignants à des pratiques inclusives et à la discipline positive ;
- Campagnes de sensibilisation en faveur de la scolarisation des filles dans toutes les régions du pays.

Le rapport du Plan d’Action 2022-2026 de l’Observatoire National pour la Promotion du Genre (ONPG) rappelle que la persistance des inégalités structurelles limite les progrès.

L’éducation des filles est un levier essentiel de résilience et de développement, mais les taux de fréquentation restent faibles avec des disparités marquées entre garçons et filles, et entre milieux urbain et rural. Les principales barrières restent entre autres la pauvreté des ménages et l’éloignement des écoles.

Le Niger a accompli des avancées importantes sur les plans législatif et politique en matière d’égalité de genre et de lutte contre la discrimination, notamment dans l’éducation. Néanmoins, les disparités profondes, les violences basées sur le genre, les obstacles socio-culturels et économiques, ainsi que les défis sécuritaires freinent toujours une réelle égalité. Les efforts doivent se poursuivre pour faire de l’égalité une réalité tangible, condition nécessaire à un développement durable et inclusif

Conclusion

Ce rapport synthétique met en lumière les progrès substantiels réalisés par le Niger dans le domaine de l'éducation au regard des engagements nationaux et internationaux, notamment l'Objectif de Développement Durable 4 (ODD4) et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE).

Malgré une amélioration notable de l'accès à l'éducation, reflétée par une hausse des taux de scolarisation au primaire et dans certaines régions, le système éducatif nigérien continue d'affronter d'importants défis structurels. La qualité de l'enseignement reste limitée par des infrastructures insuffisantes, un faible équipement en ressources pédagogiques, et une qualification souvent inégale des enseignants, particulièrement au pré-primaire et au second cycle secondaire.

La persistance d'inégalités frappant notamment les filles, les enfants en situation de handicap et les populations vulnérables dans les zones rurales ou fragiles met en exergue la nécessité d'interventions plus ciblées et inclusives. L'accès inégal, le taux élevé d'abandon scolaire, surtout au secondaire, et la faible performance aux examens clés illustrent des difficultés qui compromettent la continuité éducative et l'achèvement des cycles scolaires.

Le financement de l'éducation a connu une augmentation globale, mais reste en dessous des standards internationaux recommandés, avec une gestion encore perfectible, en particulier dans l'exécution des crédits d'investissement.

La mobilisation de ressources adéquates et une gouvernance renforcée sont indispensables pour assurer un impact durable.

Les actions menées dans le cadre des politiques publiques, associées à l'appui des partenaires internationaux, illustrent un engagement collectif fort pour relever ces défis, favoriser l'inclusion, renforcer la qualité et promouvoir l'égalité de genre. Néanmoins, la persistance de barrières socio-économiques, culturelles et sécuritaires appelle à un renforcement des stratégies actuelles, notamment dans la formation des enseignants, les infrastructures scolaires, la réduction du décrochage et la lutte contre les discriminations.

En effet, la garantie d'une éducation équitable, inclusive et de qualité au Niger nécessite un engagement renouvelé et soutenu, une planification stratégique rigoureuse et une coordination renforcée entre les acteurs étatiques et les partenaires. Le chemin vers l'ODD4 est encore long, mais les bases posées offrent des opportunités réelles pour construire un système éducatif résilient, capable de répondre aux besoins de tous les enfants nigériens, et de contribuer durablement au développement socio-économique du pays.